

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

*S.A. au capital de 247.500.000 Dinars divisé en 247.500.000 actions
de 1 Dinar chacune*

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0001985G – M.F. : 001985G A M 000 – C.N.S.S. 0000117107

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration, réuni le 7 avril 2021, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 27 mai 2021 à 9 H.00, à l'hôtel Le Palace Gammarth - Les côtes de Carthage - Gammarth (salle Sérail), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

8/ Renouvellement de mandats des membres du Comité d'Audit ;

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;

11/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2020 ;

12/ Approbation des états financiers consolidés ;

13/ Pouvoirs à donner ;

14/ Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,715 par action.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2020, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2020.

DEUXIEME RESOLUTION :

<i>. Résultat net exercice 2020.....</i>		<i>201 122 641,255</i>
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2019.....</i>	<i>+</i>	<i>97 099 950,249</i>
		<i>298 222 591,504</i>
<i>. Réserve légale.....</i>	<i>-</i>	<i>4 950 000,000</i>
		<i>293 272 591,504</i>
<i>. Dividendes</i>	<i>-</i>	<i>176 962 500,000</i>
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2020.....</i>		<i>116 310 091,504</i>

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,715

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Jean-Claude PALU*
- Monsieur Michel PALU*
- Monsieur Guy DE CLERCQ*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des Membres du Comité d'Audit de :

- *Monsieur Jean-Claude PALU*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Madame Laurence DEQUATRE représentant la Société Maghreb Investissement*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2020 à partir du

NEUVIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2020 du Groupe S.F.B.T.

DIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.